

Réunion Commission Médico-Social/Gérontologie
Vendredi 10 novembre 2006, 14h30, dans les locaux de la Semadour,
Maubourguet

Présents:

Brigitte SALABARAAS, Coordonnatrice CLIC Béarn Adour
Corinne MOÏSE, Coordonnatrice MDPH-CLIC 32 Gers Ouest
Benoît GARROS, Responsable de Pôle MDPH-CLIC 32
Laetitia CARRERE, Membre du conseil départemental APF 32
Miriam LARROUCAU, Présidente du Conseil de Développement et référent de
commission
Marie-Françoise FOSSEPREZ, Bénévole en charge de l'accessibilité APF 65
Maurice CROUAIL, Président APF 64
Aimé RICAU, Président ADMR Rivière Basse, Maubourguet
Nathalie BALEUR, représentante départementale APF 65
Maud LECOMTE, bénévole APF 65
Éric BAULT, conseiller départemental APF 65
Alain PEYRONNEAU, Directeur Hôpital Vic en Bigorre
M. GAUDEBERT, Directeur ESAT-ESAVS Madiran
Jacques LABROUCHE, membre du Conseil de Développement

Absents excusés:

Magali MENGELLE, coordonnatrice CLIC Vic-Montaner-Gérontologie
Jean-Louis TRINQUIER, membre du GIP Euradour
Alain VIRE, APF 64
Dany PELISSE, EHPAD Riscle
Claudie BERTRAND, ADOM Plaisance
Sandra BRIOLET, CLIC Sud 32
Marie-Anne OLIVEIRA, CLIC Sud 32
Nadine PRAT-PEDEBOSQ, SSIAD Maubourguet

Miriam Larroucau, référent de la commission Médico-Social/Gérontologie du Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour, accueille et remercie les participants à cette réunion, qui présente l'aboutissement d'une année de travail. Elle observe avec amertume qu'aucun élu du Pays n'est présent, malgré l'invitation adressée au Président et à l'ensemble des membres du conseil d'administration du GIP Euradour, dont les 12 conseillers généraux.

Ordre du jour: Présentation de l'état des lieux sur l'accessibilité des lieux recevant du public pour personnes à mobilité réduite dans le territoire du Pays du Val d'Adour

Rappel du déroulement de l'enquête sur l'accessibilité

Après une réunion de contact avec APF 64, le 16 janvier 2006, il a été décidé de

mener l'enquête sur l'accessibilité lors de la réunion plénière de la commission le 20 février, en présence de délégués des Associations de Paralysés de France des trois départements du Pays.

La sous-commission s'est ensuite réunie le 24 mars 2006 pour préparer la diffusion de l'enquête. Le tableau d'enquête a été auparavant élaboré par Magali Mengelle du CLIC VMG en collaboration avec les membres de la sous-commission, par échange de courrier électronique. Les Directions Départementales de l'Équipement ont contribué par la mise à disposition de documents explicatifs sur l'accessibilité, qui ont été joints au courrier.

La Sous-commission s'est encore réunie le 9 juin pour élaborer les tableaux d'exploitation de l'enquête et le 4 août pour enregistrer les réponses reçues à ce jour. Pour ces réunions il n'y a pas de compte-rendu détaillé.

Voici un rappel des objectifs de l'enquête:

1. Recenser le niveau d'accessibilité des espaces publics en faveur des personnes à mobilité réduite à l'échelle du Pays du Val d'Adour
2. Évaluer les besoins en la matière et identifier les projets au sein des collectivités locales
3. Envisager avec les partenaires institutionnels les modalités de soutien pour de tels équipements.

En ce début novembre 2006, 117 des 203 communes contactées ont répondu à l'enquête et nous remercions les maires pour leur contribution!

La sous-commission s'est encore réunie le 6 octobre 2006 pour élaborer des propositions pour validation en réunion plénière de ce jour. La commission décide des étapes suivantes:

A. La diffusion de l'enquête

Les documents à diffuser sont

- L'état des lieux communes par communes
- Les tableaux d'exploitation de l'enquête: « accessibilité aux lieux publics »/« nature des aménagements réalisés »/« nature des aménagements nécessaires, classés par lieux et par nature »

La sous-commission propose de diffuser

- Auprès du Président du Pays, M. Jean GLAVANY
- Par le site Internet du Pays du Val d'Adour
- Auprès des responsables des commissions des affaires sociales des Conseils Généraux du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques
- Par les CLIC et MDPH
- Auprès des Associations de Paralysés de France du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques
- Les communautés de communes du territoire
- Les Conseillers Généraux des douze cantons
- Les Préfets (en 32 aussi la sous-préfecture de Mirande)
- Les Directions Départementales de l'Équipement
- Les Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie
- Les Offices de Tourisme

⇒ Les tableaux d'état des lieux et de synthèse étant difficiles à tirer sur papier par nos propres moyens, le référent de la commission a pris la liberté de contacter l'imprimerie ISG à Miélan pour une mise en page et impression d'un petit nombre de documents. L'imprimerie a proposé une mise en page et converti gracieusement le document établi en format PDF pour une diffusion sur le site Internet du Pays et par courrier électronique.

B. Les lieux à aménager de façon prioritaire

En utilisant les tableaux d'exploitation de l'enquête, la sous-commission propose une hiérarchisation en soulevant l'importance de **toujours veiller à un stationnement et un cheminement adapté et sécurisé**, lorsque le lieux public en question sera aménagé. Attention à utiliser un revêtement de parking non-glissant, mais éviter les pavés rugueux.

Voici les lieux du plus au moins important:

1. Les écoles (19)
2. Les mairies et lieux de vote (44)
3. Les commerces de proximité (7, aussi pharmacies, cabinets médicaux et La Poste 13)
4. WC public (28)
5. Lieux de culte* (38), salles de fêtes et lieux de manifestations culturelles (5), stades et
 autre équipements sportifs (2), bibliothèques (9), Offices de Tourisme (1),
 (*pour les
 églises classées il s'agit de réfléchir sur des aménagements amovibles) -
 attention aux
 toilettes dans les bâtiments.
6. Gendarmeries (5) et perceptions (2)

Globalement il faut aussi veiller à améliorer la signalisation, pour retrouver les lieux recherchés en pleine campagne. Et aussi à flécher, sur les bâtiments, où se trouve l'entrée pour handicapées, lorsqu'il ne s'agit pas de l'entrée principale!

C. La nature des aménagements à réaliser

TOUJOURS RESPECTER LES NORMES (INCLINAISON, LARGEUR ETC.)

- Les **plans inclinés** ont été cités le plus souvent. C'est l'aménagement le plus facile et souvent réalisable. Attention, il ne s'agit pas seulement de l'accès aux bâtiments, mais aussi aux trottoirs et parkings.
- Les **parkings adaptés** peuvent être facile à réaliser par un marquage au sol et la pose d'un panneau.
- Sécuriser les **cheminements** n'est surtout pas à négliger même dans les villages. Il s'agit bien sûr des trottoirs, qui ne sont pas partout présents. L'aménagement d'un chemin de balade peut servir le public en question qui n'est pas seulement les personnes handicapées, mais aussi les parents avec enfant en poussette ou les personnes âgées ou accidentés.
- La pose de **barres d'appui** et de **mains-courantes** (penser aux barres coudées par ex. dans les WC).

Nous appelons à la vigilance lors de la démarche d'aménagement. Il serait toujours souhaitable de demander un avis aux personnes concernées, sachant que les associations spécialisées sont là pour donner conseil!

A la fin de la réunion, Miriam Larroucau propose de laisser passer la fin d'année et le mois de janvier, pendant lequel aura lieu l'assemblée générale du Conseil de Développement, avant de se réunir à nouveau. Un nouveau thème sur lequel pourra travailler la commission, est la désertification médicale, qui se dessine dans nos territoires ruraux. La région Aquitaine invite à une réunion sur ce thème le 28 novembre à Bellocq 64, Brigitte Salabaraas et Miriam Larroucau souhaitent s'y rendre. Si d'autres personnes sont intéressées, prière de le signaler à M. Larroucau (mlarroucau@wanadoo.fr ou 05 59 04 00 17).

L'État des lieux sur l'accessibilité est désormais en ligne et consultable sur www.val-adour.com <<http://www.val-adour.com/>> en cliquant sur « Conseil de Développement ».